

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Date de convocation : le 04 octobre 2018

Date d'affichage : le 04 octobre 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2018/C10/01

ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Loïc ADAM, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Michel LAMY. Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Alain MOSER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (04):

M. Roland BROQUET, Nicolas JUILLET, Marcel HURILLON, David LELUBRE.

Pouvoirs (2) :

M. Gilles DE COCKBORNE à Mme Danièle BOEGLIN

M. Christian TRICHÉ à Mme Dominique ROBERT

Délibération n°2018/C10/01

ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

Madame la Présidente rappelle que M. Nicolas JUILLET a donné sa démission du poste de 1^{er} vice-Président du SDEDA, le 1^{er} novembre 2017.

Il convient de procéder à l'élection.

Conformément aux statuts du SDEDA et notamment aux dispositions de l'article 6,

Il est fait appel à candidatures.

COMMENTAIRE

*La désignation des membres du Bureau d'un syndicat mixte est soumise aux dispositions combinées des articles L 2122-7-1 et L 2122-7 CGCT : il doit être procédé de **manière successive** à l'élection de chacun des membres du Bureau au **scrutin uninominal à trois tours** et exclue de pouvoir recourir au scrutin de liste.*

Les modalités de vote sont les suivantes :

- vote nominatif à bulletin secret ;

- vote à la majorité absolue pour les 2 premiers tours puis à la majorité relative au 3^{ème} tour.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

LE COMITE SYNDICAL,

PROCEDE à l'élection d'un premier Vice-président :

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	29
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral) ...	1
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue.....	15

Ont obtenu :

LOIC ADAM 28 voix pour

Délibération n°2018/C10/01

M. Loïc ADAM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 19/10/2018 à 19:02:24
Référence : 42459d98e29338b05ded1394827e165f04ab6c6e

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Date de convocation : le 04 octobre 2018

Date d'affichage : le 04 octobre 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2018/C10/02

BUDGET 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM et Patrick DYON, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Michel LAMY. Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Alain MOSER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (04):

M. Roland BROQUET, Nicolas JUILLET, Marcel HURILLON, David LELUBRE.

Pouvoirs (3) :

M. Gilles DE COCKBORNE à Mme Danièle BOEGLIN

M. Pascal LANDREAT à M. Daniel DEMOISSON

M. Christian TRICHÉ à Mme Dominique ROBERT

Délibération n°2018/C10/02**BUDGET 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame la Présidente propose une décision modificative n° 1 afin de procéder aux ajustements budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement, comme détaillés ci-dessous :

En section d'investissement :

- En recettes :
 - 28031 Amortissements des frais d'études : **+ 460 €**.
Il convient d'amortir des frais d'études qui sont en attente depuis plusieurs années et qui n'ont pas été suivies de réalisations.
 - Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : **- 460 €**

En section de Fonctionnement :

- En dépense :
 - Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : **- 460 €**
 - Chapitre 042, article 6811 : **+ 460 €** pour l'amortissement des frais d'études.

Vu sa délibération n° 2018/C03/05 en date du 27 mars 2018 adoptant le Budget Primitif,

Vu la délibération n° 2016/C12/01 en date du 13 décembre 2016 fixant les durées d'amortissement,

Vu le projet de décision modificative n° 1 soumis à son examen,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0

LE COMITE SYNDICAL

Délibération n°2018/C10/02

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 460 €
	28031	Amortissement des frais d'études	+ 460 €
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	- 460 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		- 460 €	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 460 €	
681 1	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+ 460 €	
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 19/10/2018 à 19:02:26
Référence : 2bdeb2a5161e6340bf55a5b47bdab10db30d28cb

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Date de convocation : le 04 octobre 2018

Date d'affichage : le 04 octobre 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2018/C10/03

MARCHÉ PI 2 2018

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM et Patrick DYON, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Michel LAMY. Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Alain MOSER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (04):

M. Roland BROQUET, Nicolas JUILLET, Marcel HURILLON, David LELUBRE.

Pouvoirs (3) :

M. Gilles DE COCKBORNE à Mme Danièle BOEGLIN

M. Pascal LANDREAT à M. Daniel DEMOISSON

M. Christian TRICHÉ à Mme Dominique ROBERT

Délibération n°2018/C10/03**MARCHÉ PI 2 2018****ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts du SDEDA,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 septembre 2018 auquel est joint le rapport d'analyse des offres,

La Présidente rappelle à l'assemblée que depuis 2006, le pilotage administratif, financier et technique du Syndicat ainsi que l'encadrement des services est assuré par un prestataire privé chargé de lui fournir des réponses concrètes et correspondant à ses besoins dans le cadre de ses compétences, soit notamment :

- *Encadrement des services dans les locaux du syndicat : gestion du personnel (suivi des carrières, ...), planification du travail, ...*
- *Assistance dans la rédaction de documents administratifs (délibérations, conventions, avenants, procédures d'appel d'offres et de concession ...)* ;
- *Assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents budgétaires (débat d'orientation budgétaire, budget principal, décisions modificatives, compte administratif...)* ;
- *Assistance administrative et financière dans le dossier de concession de service public d'Unité de Valorisation Énergétique (phase de délivrance de l'autorisation d'Exploiter)* ;
- *Assistance auprès des services de l'État (contrôle de légalité, trésorerie générale...)* ;
- *Assistance dans la négociation ou renégociation de conventions, contrats ;*
- *Diagnostic des engagements juridiques en cours ou à venir ;*
- *Évaluations des conséquences financières de ces engagements ;*

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande avec minimum et maximum, en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appels public à concurrence a été envoyé à la publication BOAMP sous la référence°18-80654 : 18 juin 2018

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été dématérialisé sur la plateforme : <http://www.marches-aube.fr> le 18 juin 2018

La date limite de remise des offres était fixé au vendredi 06 juillet 2018 à 12 heures.

Deux offres ont été reçues : LB Collectivités Conseils et OMNIS Conseil Public.

Après analyse des offres, conformément aux règles prévues dans les documents de la consultation et au regard des éléments présentés à la commission d'appel d'offres régulièrement convoquée en date du 28 août 2018 ; qui s'est réunie le mardi 18 septembre 2018, a retenu le classement de l'offre économiquement la plus avantageuse LB Collectivité Conseils en offre n°1.

Délibération n°2018/C10/03

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

LE COMITE SYNDICAL

RETIENT la proposition de la Présidente et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres

APPROUVE les termes de l'accord-cadre à bons de commande « d'assistance administrative financière et technique » avec la société LB Collectivités Conseils

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'accord-cadre à bons de commande « d'assistance administrative financière et technique » avec la société LB Collectivités Conseils et à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 19/10/2018 à 19:02:37
Référence : 86184645c93e580408f778816b2beef12892dc2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Date de convocation : le 04 octobre 2018

Date d'affichage : le 04 octobre 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2018/C10/04

**PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION
GRAND EST ET DU RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM et Patrick DYON, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Michel LAMY. Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Alain MOSER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (04):

M. Roland BROQUET, Nicolas JUILLET, Marcel HURILLON, David LELUBRE.

Pouvoirs (3) :

M. Gilles DE COCKBORNE à Mme Danièle BOEGLIN

M. Pascal LANDREAT à M. Daniel DEMOISSON

M. Christian TRICHÉ à Mme Dominique ROBERT

Délibération n°2018/C10/04**PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION
GRAND EST ET DU RAPPORT D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a élargi les compétences des Régions dans le domaine de la planification des déchets, notamment par transfert des compétences précédemment dévolues aux Départements. Les Régions, sont ainsi dorénavant compétentes pour l'élaboration et le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui concerne tous les types de déchets (sauf déchets nucléaires).

La Présidente présente le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et le rapport d'évaluation environnementale élaborés par la Région Grand Est. Elle précise ensuite que la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du plan de régional de prévention et de gestion des déchets de la Région Grand Est a rendu un avis favorable le 28 juin dernier.

Vu l'article L541-11-1 du Code de l'environnement,

Vu les articles R. 541-13 et suivants du code de l'environnement relatifs aux modalités d'élaboration et le contenu du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,

Vu l'article R 541-22-I du Code de l'environnement disposant que le Conseil Régional doit solliciter l'avis des groupements compétents en matière de déchets sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et son évaluation environnementale,

Vu le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et son évaluation environnementale soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Pour	Contre	Abstention
25	0	4

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et son évaluation environnementale.

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/10/2018 à 19:02:31
Référence : f9e0d7d9d3cda17bae44c46e6df78b4a9adfa0bc

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Date de convocation : le 04 octobre 2018

Date d'affichage : le 04 octobre 2018

Nombre de membres du Comité Syndical : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Mme Claude HOMEHR

Délibération n°2018/C10/05

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE
CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION**

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-sept heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Mme Danièle BOEGLIN, dans les locaux du SDEDA.

Présents (26) :

Mme BOEGLIN, Présidente,

MM. Loïc ADAM et Patrick DYON, Vice-présidents,

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Bernard BERTON, Daniel DEMOISSON, Bruno FARINE, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Gilles JACQUARD, Jean JOUANET, Michel LAMY, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Alain MOSER, Denis NICOLO, Jean-Louis OUDIN, Claude PENOT, Alain PIERRE, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Marcel SPILMANN, Philippe TRIBOT, Jacky VALTON.

Absents ou excusés (04):

M. Roland BROQUET, Nicolas JUILLET, Marcel HURILLON, David LELUBRE.

Pouvoirs (3) :

M. Gilles DE COCKBORNE à Mme Danièle BOEGLIN

M. Pascal LANDREAT à M. Daniel DEMOISSON

M. Christian TRICHÉ à Mme Dominique ROBERT

Délibération n°2018/C10/05

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION D'ATTRIBUTION

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2017/C03/04, le Comité syndical lui a donné délégation pour :

Commande Publique – Juridique

- prendre toute décision relative aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre ainsi que leurs avenants pour les marchés de fourniture, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Déclarer sans suite toute procédure de passation d'accords-cadres, marchés, marchés subséquents quel que soit leur montant.

- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- choisir, rémunérer et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.

Autres domaines

- saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Présidente rend compte des décisions prises depuis le 07 juin 2018, dont le détail figure en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération n° 2017/C03/04 portant délégation d'attribution à la Présidente,

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de ces délégations, à chaque réunion,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Délibération n°2018/C10/05

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente du SDEDA sur la période du 07 juin 2018 au 30 septembre détaillées en annexe et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017/C03/04 du 23 mars 2017.

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/10/2018 à 19:02:28
Référence : fc93ab1223a73472fdd266d73066ca6cd9599724

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.